



Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

Centre social et culturel Charpennes Tonkin
Association loi 1901

11 rue Bat Yam
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du centre social et culturel Charpennes Tonkin,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association centre social et culturel Charpennes Tonkin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 12 mai 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 623.95	10 623.95		232.60
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	10 623.95	10 623.95		232.60
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	442 846.95	314 390.60	128 456.35	147 880.81
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	29 554.86	28 515.99	1 038.87	1 272.22
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	413 292.09	285 874.61	127 417.48	146 608.59
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	453 470.90	325 014.55	128 456.35	148 113.41
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	291 351.38	348.52	291 002.86	294 496.97
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	9 308.45	348.52	8 959.93	9 972.79
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	266 594.88		266 594.88	280 996.99
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15 448.05		15 448.05	3 527.19
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	54 675.00		54 675.00	53 051.00
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	539 906.63		539 906.63	595 220.64
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	885 933.01	348.52	885 584.49	942 768.61
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 339 403.91	325 363.07	1 014 040.84	1 090 882.02

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	118 872.01	118 872.01
REPORT A NOUVEAU	519 221.30	541 754.85
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	37 945.28	-22 533.55
SITUATION NETTE (1)	676 038.57	638 093.31
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	63 904.28	91 285.09
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	63 904.28	91 285.09
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	739 942.85	729 378.40
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	19 600.00	31 700.00
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)	19 600.00	31 700.00
PROVISIONS POUR RISQUES	1 608.00	10 000.00
PROVISIONS POUR CHARGES	37 645.54	32 572.53
TOTAL PROVISIONS (4)	39 253.54	42 572.53
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	56 016.29	49 039.10
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	93 093.21	169 612.31
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	40 628.92	41 541.65
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	25 506.03	27 038.03
TOTAL DETTES (5)	215 244.45	287 231.09
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 014 040.84	1 090 882.02

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	7 117.00		7 879.50
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	800 724.68		800 132.01
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		800 724.68	800 132.01
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	545 774.81		527 864.32
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			13 880.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		545 774.81	541 744.32
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	11 934.80		52 233.59
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	12 100.00		2 640.00
AUTRES PRODUITS	8 731.23		15 505.99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 386 382.52	1 420 135.41
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	497 604.14		485 429.49
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	28 555.00		32 989.15
SALAIRES	582 533.69		697 013.35
COTISATIONS SOCIALES	187 640.55		205 608.52
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	53 985.44		55 205.60
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 073.01		
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			5 000.00
AUTRES CHARGES	4 208.98		3 705.47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 359 600.81	1 484 951.58
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		26 781.71	-64 816.17

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	13 659.55		18 739.33
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		13 659.55	18 739.33
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		13 659.55	18 739.33
RESULTAT COURANT avant Impôts (1-2+3-4)		40 441.26	-46 076.84
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			27 530.49
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			151.20
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			27 379.29

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	2 496.00		3 836.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 400 042.07	1 466 405.23
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 362 096.81	1 488 938.78
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		37 945.26	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			22 533.55
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	525 988.17		559 929.66
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		525 988.17	559 929.66
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	251 772.29		249 764.36
PRESTATION EN NATURE	274 215.88		310 165.30
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		525 988.17	559 929.66

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)			0.00	871 Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens			871100	PRESTATIONS EN NATURE CAF 459 988.17
861300	LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	248 372.75		871500	PRESTATION EN NATURE VILLE 66 000.00
861500	ENT/REP-MAINTENANCE-ASSURANCE	3 399.54		TOTAL (862)	
TOTAL (861)			251 772.29	525 988.17	
862	Prestations				
862100	PERSONNEL MIS A DISPO.GRATUIT	260 278.47			
862800	Déplact du persooneel-Autres serv exterie	13 937.41			
Total charges contributions volontaires			525 988.17	Total produits contributions volontaires	
				525 988.17	

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

SOMMAIRE

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	2
1.1. Fait significatif	2
1.2. Règles et méthodes comptables.....	2
2. NOTES SUR LE BILAN.....	4
2.1. Les immobilisations	4
2.2. Les charges constatées d'avance	4
2.3. Les charges à payer	4
2.4. Les créances et les dettes.....	5
2.5. Les fonds propres	6
2.6. Les subventions d'investissement	6
2.7. Les provisions	7
2.8. Les fonds dédiés	7
2.9. Les produits constatés d'avance	8
2.10. Les produits à recevoir	8
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1. Le comparatif des résultats.....	8
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	9
3.3. Le résultat exceptionnel.....	11
3.4. Les cotisations	11
3.5. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	11
4. AUTRES INFORMATIONS	12
4.1. L'effectif moyen.....	12
4.2. Fiscalité	12
4.3. Rémunération des dirigeants	12
4.5. Honoraires commissaires aux comptes	12

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN

Annexe aux comptes annuels

2025

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association Centre Social et Culturel Charpennes-Tonkin se donne pour mission de promouvoir le développement social et culturel du quartier Charpennes-Tonkin sis sur la commune de VILLEURBANNE. A cette fin elle se donne pour objets :

- De concevoir et mettre en œuvre un projet de développement social et culturel avec les habitants du quartier.
- De s'inscrire dans une dynamique globale de l'action sociale en cohérence avec les partenaires.
- De s'engager dans une démarche démocratique et de susciter des pratiques citoyennes.

Pour ce faire :

- Elle anime un lieu d'accueil.
- Elle organise des activités et des animations avec et pour les habitants du quartier.
- Elle facilite la rencontre entre les adhérents et permet la réalisation de projets communs.
- Elle adhère à tout organisme utile à l'accomplissement de son projet social.
- Elle contribue à développer des relations actives dans le monde de l'action sociale, scolaire, culturelle, associative et institutionnelles.
- Elle assure la gestion financière de son projet social et culturel.
- Elle gère le personnel qu'elle emploie.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Fait significatif

Aucun fait significatif

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
 - o En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - o Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
- Formation du personnel.
 - o En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - o En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	27 380.81	26 123.59
Transfert de charges : Remboursement formation du personnel + Avantages en nature mutuelle + Divers	8 525.77	34 044.03
Formation du personnel	17 930.08	21 313.66

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	1 à 10 ans	Linéaire

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la CAF du Rhône et la Ville de Villeurbanne.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 624			10 624
Immobilisations corporelles	408 519	34 328		442 847
Immobilisations financières (à détailler si besoin)				
TOTAL	419 143	34 328		453 471

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 391	233		10 624
Immobilisations corporelles	260 638	53 753		314 391
Immobilisations financières (à détailler si besoin)				
TOTAL	271 029	53 985		325 015

2.2. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2025	2024
Maintenance	1 169	65
Divers abonnements - revues	42	267
Assurance	11 334	
Locations mobilières	2 903	
Medecine du travail		3 195
TOTAL	15 448	3 527

2.3. Les charges à payer

Charges à payer	2025	2024
Dettes fournisseurs	14 679	23 843
Dettes fiscales et sociales	50 329	42 812
Autres dettes		
TOTAL	65 008	66 655

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	9 308	8 960	349	
Créances financeurs :				
- CARSAT	7 000			
- Ville	14 000	14 000		
- Métropole	1 200	1 200		
- CAF	240 360	240 360		
Autres créances	2 025	2 025		
Produits à recevoir	2 010	2 010		
Charges constatées d'avance	15 448	15 448		
TOTAL	291 351	284 003	349	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	56 016	56 016		
Dettes fiscales et sociales	93 093	93 093		
Autres dettes	3 276	3 276		
Clients créditeurs	37 353	37 353		
Produits constatés d'avance	25 506	25 506		
TOTAL	215 244	215 244		

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie	118 872				118 872
- Autres réserves					
Report à nouveau	541 755	-22 534			519 222
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 534	22 534	37 945		37 945
Situation nette	638 093		37 945		676 039
Subventions d'investissement	91 285			27 381	63 904
Provisions réglementées					
TOTAL	729 378		37 945	27 381	739 943

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville	4 931			4 931
- CAF	148 895		5 173	143 722
- Autres (à détailler)				
Sous-total	153 826		5 173	148 653
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville	2 466	1 233		3 698
- CAF	60 075	26 148	5 173	81 050
- Autres (à détailler)				
Sous-total	62 541	27 381	5 173	84 749
TOTAL	91 285	-27 381	0	63 904

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	32 573	5 073		37 646
- Provision pour risques	10 000		8 392	1 608
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	3 891		3 543	349
- Autres tiers				
- ...				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	46 464	5 073	11 935	39 602

2.8. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Projet social			7 100	26 700	19 600	
- Projet : CAF Développement durable	5 000		5 000			
- Projet local grain de ciel	26 700			-26 700		
TOTAL	31 700		12 100		19 600	

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

2.9. Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	2025	2024
Cotisations Adhérents	3 502	3 300
Subvention CLAS Ville	3 750	10 884
PS CLAS CAF du Rhône	9 854	9 854
Subvention Ville porteur handicap	1 500	3 000
Subvention Ville cité éducative	6 900	
TOTAL	25 506	27 038

2.10. Les produits à recevoir

Produits à recevoir	2025	2024
Créance usagers		1 541
Autres créances	2 025	7 756
Interets courus	2 104	
TOTAL	4 129	9 297

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	2025	2024	2023
Résultat d'exploitation	26 782	-64 816	17 813
Résultat financier	13 660	18 739	4 284
Résultat exceptionnel		27 379	23 885
Impôt sur les sociétés	-2496	-3836	
Excédent ou déficit	37 945	-22 534	45 982

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la Ville	199 550	202 550	-3 000	-1,48%
- versées par la CAF	85 791	51 614	34 177	66,22%
Sous total	285 341	254 164	31 177	12,27%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	13 000	17 500	-4 500	-25,71%
- versées par la métropole	21 000	21 000		
- versées par la ville	138 877	149 327	-10 450	-7,00%
- versées par la CAF	15 960	22 240	-6 280	-28,24%
- versées par d'autres organismes (à	10 000		10 000	
Sous total	198 837	210 067	-11 230	-5,35%
Subventions non affectées :				
- versées par l'ETAT		8 833	-8 833	-100,00%
- versées par la métropole	8 000	8 000		
- versées par la CAF du Rhône	26 216	46 800	-20 584	-43,98%
Sous total	34 216	63 633	-20 584	-32,35%
TOTAL (I)	518 394	527 864	-9 470	-1,79%
Prestations CAF :				
- Animation globale	82 646	80 765	1 881	2,33%
- Animation collective famille	27 650	27 020	630	2,33%
- CLAS	16 423	16 099	324	2,01%
- ALSH	43 467	44 359	-892	-2,01%
- EAJE	267 501	284 073	-16 572	-5,83%
-CTG Bonus territoire	105 467	69 821	35 646	51,05%
-LAEP Mardis Petits	3 830	3 786	44	1,17%
- Mesure d'accompagnement CAF EAJE				
- PS Jeunes	22 179	22 179		
TOTAL (II)	569 163	548 102	21 061	3,84%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 087 557	1 075 967	11 591	1,08%

La baisse des subventions d'Etat est liée à la diminution des contrats aidés.
 Les prestations de services de la CAF augmentent principalement par une revalorisation des bonus territoire EAJE.

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	13 000	17 500	-4 500	-25,71%
- ASP		8 833	-8 833	-100,00%
Sous total	13 000	26 333	-13 333	-50,63%
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	21 000	21 000		
- non affectée	8 000	8 000		
Sous total	29 000	29 000		
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	138 877	149 327	-10 450	-7,00%
- non affectée	199 550	202 550	-3 000	-1,48%
Sous total	338 427	351 877	-13 450	-3,82%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	502 477	489 578	12 899	2,63%
- non affectée	194 653	179 179	15 474	8,64%
Sous total	697 130	668 757	28 373	4,24%
Autres financeurs (carsat)				
- affectées à un projet	10 000		10 000	
- non affectée				
Sous total	10 000		10 000	
TOTAL	1 087 557	1 075 967	11 590	1,08%

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

3.3. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2025	2024
Charges		
- Régul.compte personnel et charges patronales		
- Différence Facturation loc,salles ville		151
- Frais de déménagement		
...		
Sous total		151
Produits		
- Diverses régularisations		
- Régularisations clients		1 406
- Relocalisations (Sub.CAF)		
- Quote-part subv. Investissement affectées		26 124
Sous total		27 530
TOTAL		27 379

3.4. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.5. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	2025	2024
Personnel CAF	260 278	296 870
Locaux CAF & Ville de VILLEURBANNE	248 373	246 192
Frais de fonctionnement Ville de VILLEURBANNE		
Autres CAF & Ville de VILLEURBANNE	17 337	16 868
TOTAL	525 988	559 930

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2025

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 20 personnes.

4.2. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, par conséquent, elle n'est pas soumise à fiscalité.

4.3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiquée car une partie du personnel est mis à disposition par la CAF du Rhône.

L'évaluation communiquée par celle-ci n'indique pas la rémunération brute par salarié.

4.5 Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 360 €.